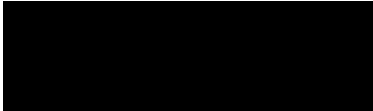



Direction de l'accès à l'information et
de la propriété intellectuelle

PAR COURRIEL

Québec, le 8 juillet 2024



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2024-2025.156

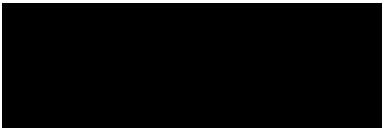
,

Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 17 juin dernier, visant à obtenir toute politique applicable aux lanceurs d'alerte ou à des employés ou sous-traitants du ministère de la Santé et des Services sociaux qui souhaitent dénoncer une situation qu'ils jugent non éthique ou illégale.

Vous trouverez ci-joint un document répondant au libellé de votre requête ainsi que l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Veuillez agréer, , l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,



Annie Larivière

p. j. 2